

*Casier judiciaire*

Il importe de bien traiter les jeunes. J'ai un fils étudiant en droit. Cet été encore, il a eu la chance de trouver, avec un confrère de là-bas, un travail en Colombie-Britannique. Ils sont chargés d'une vingtaine de jeunes délinquants des maisons de correction, des durs de durs, qu'ils amènent faire de l'alpinisme ou de la voile. Soit dit en passant, pour du travail d'été, c'est pas si mal. Mon fils me dit que ces jeunes se comportent très bien tant qu'ils sont occupés, qu'il les complimente et les traite en camarades. Le régime établi les rend responsables les uns des autres. J'aimerais bien que ce régime se répande dans tous nos établissements, au lieu de s'assurer seulement que les jeunes mangent à leur faim.

Nous avons à maintes reprises tenté de faire modifier le Code criminel et la loi sur les jeunes délinquants. Cette dernière est très ancienne. Elle a été adoptée alors que j'obtenais mon diplôme à l'université, et ce n'est pas d'hier. Des amendements ont été proposés encore en 1971, mais ces bills sont restés en plan à la Chambre. Il s'agissait de petits amendements semblables au bill à l'étude.

Je veux bien appuyer ce bill et me prononcer pour son renvoi au comité, mais je sais qu'il n'existe pas de comité permanent à qui on pourrait le renvoyer maintenant. Je sais aussi que le solliciteur général (M. Allmand) a l'intention de présenter un bill modificateur d'ensemble cet automne. Nous devrions appuyer fermement ce bill, et je recommande fortement qu'on en fasse un des articles du bill plus complet qui portera sur le Code criminel en général et sur la loi sur les jeunes délinquants plus précisément. J'appuie fermement le principe du bill, mais je crois qu'il vaut mieux attendre un projet de loi plus complet à l'automne.

**M. Ralph Stewart (Cochrane):** Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu féliciter le député de Simcoe-Nord (M. Rynard) d'avoir présenté ce bill. Je suis sûr qu'il traduit les sentiments de la plupart des députés, étant donné surtout qu'il porte sur les jeunes délinquants.

Quant on devient adulte, on est considéré comme étant plus responsable de ses actes. Les jeunes, souvent à cause de leur immaturité, ou tout simplement pour le plaisir de la chose, commettent parfois des fautes dont nous ne devrions pas leur imputer l'entière responsabilité. Parfois, les conditions sociales poussent les jeunes à se comporter ainsi, mais leur casier judiciaire ne devrait pas leur nuire pendant toute leur vie.

Le député de Simcoe-Nord est médecin. Il sait qu'il y a diverses façons de soigner un malade. On peut soigner la cause ou les symptômes. Il faut parfois soigner les symptômes lorsqu'on ignore la cause. C'est un peu cela que propose son projet de loi: traiter certains symptômes de notre société. Mais il est préférable de recevoir une injection du vaccin Salk.

De même, pour ce qui est des jeunes, la société doit s'attaquer à la racine du mal. Les jeunes font des erreurs, mais on ne doit pas leur en tenir rigueur pour le reste de leurs jours. Alors que notre société moderne devient de plus en plus tolérante, nous acceptons de moins en moins la responsabilité des actes des jeunes et la discipline familiale est en voie de disparition. Il faut faire marche arrière car cette tendance modifie toute la structure sociale.

Les gouvernements ne peuvent atteindre ces causes profondes au moyen de mesures législatives, mais ils peuvent aider en favorisant une attitude qui décourage une telle tolérance. Si dans certains ministères de l'État se trouvent des gens qui veulent adhérer aux mouvements révolutionnaires, ou qui ont des opinions marginales, par opposition aux opinions de la majorité silencieuse, alors nous contribuons à cette société de tolérance. Nous avons vu ce genre de choses dans l'application de certains programmes émanant du ministère du Secrétariat d'État, il y a quelques années. C'est dans les situations de ce genre que le gouvernement peut aider.

Je conviens, certes, que le gouvernement doit prendre certaines initiatives, comme l'a suggéré le député de Simcoe-Nord, mais comme l'a signalé celui qui m'a précédé, le gouvernement entend justement le faire grâce à un projet de loi d'ensemble. Pour cette raison, je ne voudrais pas que le député pense que je veux étouffer un de ses bills pour empêcher que la Chambre se prononce par un vote. Je signale qu'un projet de loi d'ensemble sera présenté cet automne sur lequel la Chambre sera appelée à se prononcer.

[*Français*]

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés est maintenant écoulée. Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 2 heures de l'après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement).